

## Fiche n°7 : Priorisation des prises en charges diététiques

### *Le contexte*

Le service de diététique, le CLAN, la direction des soins définissent le projet du service de diététique en lien avec la politique nutritionnelle de l'établissement.

Ils priorisent les prises en charges diététiques et répartissent le temps d'expertise diététique nécessaire selon les problématiques nutritionnelles majeures de la population accueillie dans l'établissement.

Les missions du diététicien en établissement de santé sont:

- Expertise nutritionnelle
- Education du patient/résident
- Coordination
- Formation en alimentation et nutrition
- Développement de la recherche

...en service de restauration et de soin [1].

L'objectif de cette fiche est de permettre l'organisation des prises en charge diététique selon le degré d'urgence du risque nutritionnel.

### *Les priorités*

La problématique nutritionnelle majeure des établissements de santé est la dénutrition, présente chez 30 à 50% des patients/résidents [2].

### *Contrôle et indicateurs qualités proposés :*

1. Existence d'un CLAN
2. Rapport d'activité du service de diététique
3. ETP diététique et médical au sein de l'établissement dédié à la prise en charge des patients / résidents [3] ; [4]
4. Critère IPAQSS « dépistage des troubles nutritionnels
5. Présence de protocole de dépistage et prise en charge du risque nutritionnel
6. Evaluation des Pratiques Professionnelles en nutrition
7. Evolution du ratio nutrition entérale/nutrition parentérale
8. Nombre de sessions de formations en nutrition intra et extra établissement
9. Valorisation des séjours/codage DIM et PATHOS
10. Participation à un réseau de CLANs / interclan

## **BIBLIOGRAPHIE**

1. Fiche code métier diététicien 05-10 du ministère des affaires sociales de la santé et des droits des personnes
2. *Epidémiologie de la dénutrition chez le malade hospitalisé*, P. Beau, traité de nutrition artificielle de l'adulte, page 1093-1102,
3. *Alimentation en milieu hospitalier : rapport de mission à Monsieur le Ministre chargé de la santé*, Guy-grand Bernard, 1997
4. *Résultat de l'enquête menée auprès des services diététiques des établissements de santé publiques et privée*, septembre 2000, AFDN
5. *Alimentation en milieu hospitalier*, avis n°78, Conseil Nationale de l'alimentation, 2017
6. *Consultation diététique réalisé par un diététicien*, HAS, 2006
7. Circulaire DHOS/E 1 n°2002-186 du 29 mars 2002 relative à l'alimentation et à la nutrition en établissement de santé